

Commune de Floyon

Les Petites Nouvelles de Floyon

Tout ce qu'il s'est passé sur Floyon

De juillet 2023 à septembre 2023

Informations pratiques.

Ce qu'il va se passer sur Floyon de octobre 2023 à janvier 2024



N°102

Septembre 2023

Le Mot de Madame Le Maire

Chers Floyonnaises, chers Floyonnais,

La rentrée scolaire des écoliers floyonnais s'est bien déroulée.

La maternelle avec Mme PRISSETTE Amélie compte 19 élèves.

La classe des CP-CE1 avec Mme COMIEN Camille compte 16 élèves.

La classe des CE2-CM1-CM2 avec Mme DUBAELE Julie compte 23 élèves.

L'effectif de cette rentrée scolaire 2023-2024 est donc de 58 enfants, ce qui témoigne une fois de plus du dynamisme démographique de la commune.

L'école se porte bien et tant mieux, cela apporte de la vie à notre village.

Je souhaite une excellente rentrée scolaire et une année studieuse à tous les enfants.

Cette rentrée marque la fin des vacances estivales pour la majorité d'entre nous. J'espère que vous avez profité du temps ensoleillé et de moments de repos complètement mérités.

Cette période se conjugue avec l'avancement de la toiture de notre Eglise.

Une enquête publique concernant le PLUi par la 3CA est organisée du 04.09.2023 au 05.10.2023. un ordinateur portable est à votre disposition en Mairie aux jours et heures d'ouverture afin de consulter le PLUi et d'y inscrire vos remarques (s'il y en a).

Je vous souhaite une excellente lecture et une excellente rentrée à tous.

*Le Maire,
E.GEBHARDT*

Le Mot de Monsieur ROUSSEAU Roger

1er adjoint et adjoint aux travaux

Chers Floyonnais, chères Floyonnaises,

Les travaux d'été: tontes, taille de haies, désherbage de plus en plus manuel, prennent pas mal de temps.

Au cimetière, les parties « vieux cimetière » resteront en herbe et seront débroussaillées.

Des moyens mécaniques de désherbage sont en cours d'étude.

Les barrières du Calvaire à côté du cimetière ont été repeintes.

Les crayons de couleur signalant l'école ont été rénovés.

Concernant la toiture de l'Eglise, c'est une charpente complète qui a été réalisée au-dessus de l'ancienne afin de redresser la toiture, par endroit, il y avait un dénivelé de 50cm.

La pose des premières ardoises a démarré le 11 septembre. Pour les voisins, c'est plusieurs semaines à entendre le chant des marteaux car elles sont posées au clou de cuivre. Environ 40 000 ardoises et 60 000 clous.

La démolition de l'ancienne boulangerie a bien démarré et se fait entre les travaux nécessaires à la commune.

L'isolation des tuyaux de chauffage dans le sous-sol de la mairie et la chaufferie de la salle des fêtes a été refaite gratuitement par EDF.

Les panneaux de signalisation de la commune ont été remis et changé s'il le fallait.

Si vous avez des briques ou cailloux qui vous gênent, vous pouvez les déposer au hangar technique.

Roger Rousseaux

Informations diverses

Des rires et des pleurs

NAISSANCES

DECES

Monsieur LEFEBVRE Jérôme le 23.07.2023

Monsieur SENECAIL Alain le 18.08.2023

PACS

MARIAGE

BAPTEMES REPUBLICAINS

Mélie CAPOUILLIEZ le 05.08.2023

VENTE DE BRIQUES

0.50€ la brique

Avec un minimum d'achat de 100 briques

Contactez Mr ROUSSEAUX Roger au 03.27.59.24.82

Paiement par chèque en mairie.

Si vous savez que vous avez un titre à payer à la mairie (location de salle des fêtes, du terrain de foot, cantine,...) et que vous ne recevez pas l'ASAP un mois après, merci de vous rendre en mairie pour le réclamer (aux jours et heures d'ouverture) ou d'envoyer un mail si vous ne savez pas venir en mairie.

La mairie ne prend plus les bouchons.

Informations diverses

HORAIRES MAIRIE

Les lundis et vendredis de 8h30 à 11h45

Les mardis et jeudis de 8h30 à 11h45 et de 13h00 à 17h30

RAPPEL: la secrétaire de mairie est présente les lundis et vendredis après-midi mais elle s'occupe de travaux qu'elle ne peut effectuer en recevant du public. De ce fait, la mairie est fermée au public.

La mairie sera fermée aux dates suivantes:

Les 2 et 3 novembre 2023

Du 26 décembre 2023 au mercredi 3 janvier 2024

Dates et heures de fermeture (cause formation à distance): 22/09, 06/10, 13/10, 16/10, 20/10 de 8h30 à 11h45.

Nous vous remercions de respecter ces horaires.

Adresse mail:

mairie@floyon.fr

SITE INTERNET

<https://mairiefloyon.fr/>

PERMANENCE DU MAIRE

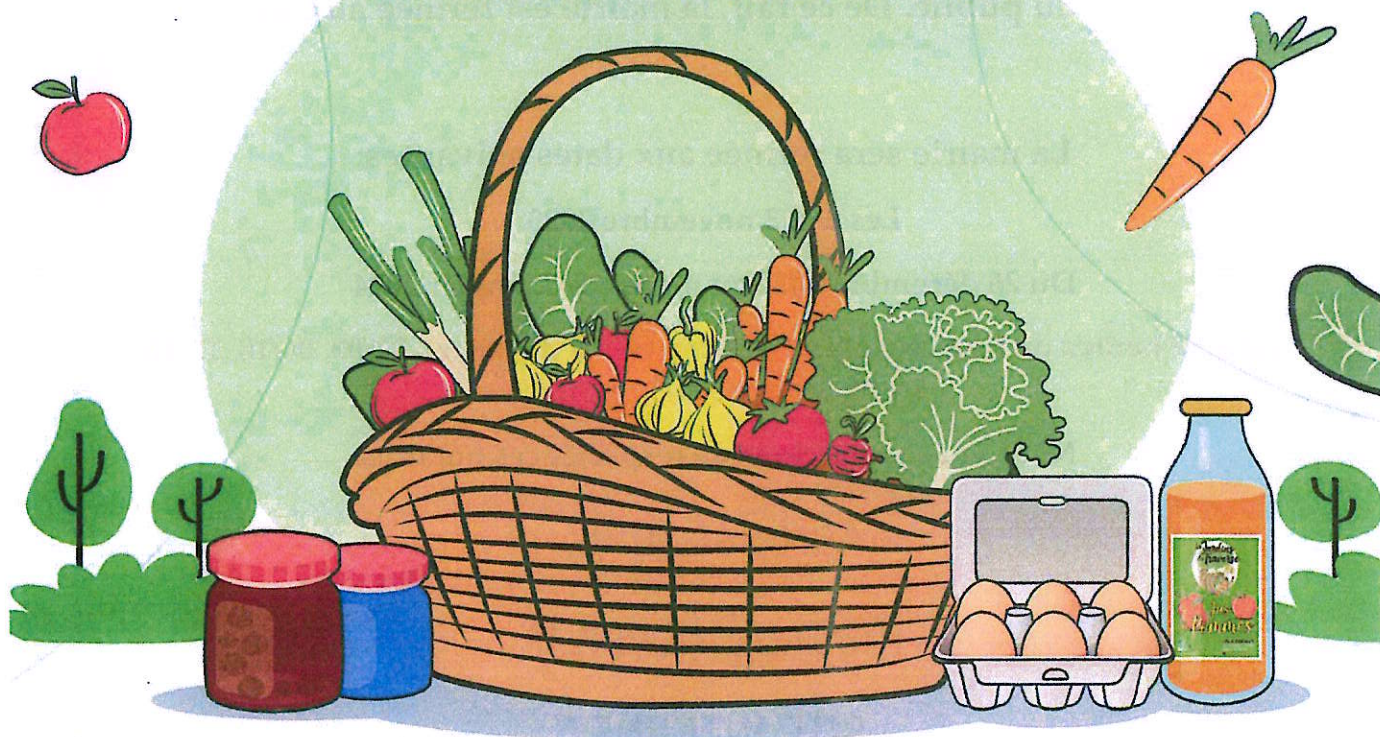
sur rendez-vous

Les Jardins
de Traverse



Vente directe à la ferme

Les mercredis de 17h30 à 19h30



Avis aux amateurs de **bons produits, frais, locaux, de saison et Bio !**
Fruits, légumes, jus de pomme, confitures...


Possibilité de pré-commander des paniers à retirer
le mercredi de 17h30 à 19h30 (heure d'hiver) ou le samedi matin.



Lola Crowet
25 Grand Chemin 59219 Floyon

07 86 70 78 42

lolacrowet@gmail.com

 Les Jardins de Traverse





ATELIERS SELF DEFENSE 60 ANS ET PLUS

C'est
GRATUIT !

Animé par Jean-Pierre Williame , Moniteur de Self Défense

**Pas besoin d'être un athlète
Venez découvrir quelques tactiques
simples et efficaces pour vous défendre**

**Séances tous les mercredis
du 20 septembre 13 décembre
De 10h à 11h**

Salle Multi Activités, rue Emile Wautier , 1er étage
À ETROEUNGT



**INSCRIPTION AUPRES DU
CLIC DE L'AVESNOIS**

03 27 57 54 33





Étudiants, adoptez les bons réflexes

Dès vos 18 ans, vous devenez un « assuré autonome », c'est-à-dire que vous n'êtes plus « ayant droit » de vos parents. Pour être vite et bien remboursé par l'Assurance Maladie, il y a quelques réflexes simples à adopter.

Créez votre compte ameli

Le compte ameli permet de mettre à jour vos informations personnelles et de réaliser plus de 40 démarches en ligne pour être mieux remboursé.

Transmettez vos informations bancaires (RIB)

Enregistrez votre relevé d'identité bancaire personnel sur votre compte ameli pour le remboursement de vos frais de santé.

Mettez à jour votre carte Vitale

Une fois par an minimum et à chaque changement de situation, dans certaines pharmacies.

Déclarez votre médecin traitant

Pour un meilleur suivi et remboursement.

Étudiants étrangers

Inscrivez-vous sur etudiant-etranger.ameli.fr afin de bénéficier de la prise en charge de vos frais de santé pendant la durée de vos études en France.

Pour en savoir plus rendez-vous sur [ameli](http://ameli.fr)

Vous n'avez pas encore de compte ameli ?
[Créez-le dès maintenant](http://ameli.fr) sur ameli.fr !

Cliquez sur Compte ameli, puis sur Je crée mon compte et laissez-vous guider.

Vous pouvez aussi télécharger, l'application ameli, l'Assurance Maladie



MES TIPS SANTE, LE COMPTE INSTAGRAM DE L'ASSURANCE MALADIE

À quoi sert la carte Vitale ? Pourquoi se faire dépister d'une IST ?
Doit-on toujours passer par son médecin traitant ?

Quiz, témoignages, vrai ou faux...

Le compte Instagram « Mes tips santé » répond de manière ludique et interactive aux questions santé que peut se poser un jeune.



S'abonner au compte Instagram « [Mes tips santé](https://www.instagram.com/mes_tips_sante) » de l'Assurance Maladie.



@mes_tips_santé

3646

Service gratuit
+ prix appel

ameli.fr



410000000011



Et si votre cœur essayait de vous dire quelque chose ?

Aujourd'hui, l'insuffisance cardiaque touche 1,5 million de Français, notamment les plus de 60 ans. Malgré sa progression dynamique, l'insuffisance cardiaque et ses symptômes restent peu connus. Ainsi, en France, entre 400 000 et 700 000 personnes en souffrent sans le savoir.

4 signes d'alerte

Pris isolément, ils sont peu spécifiques, mais leur association ou leur survenue récente doit alerter.

- **L'essoufflement ou dyspnée** : difficulté à reprendre son souffle après un simple effort ou au repos.
- **Les œdèmes** : sur les pieds et chevilles.
- **La prise de poids** : 2 à 3 kgs en quelques jours sans explication.
- **La fatigue physique** : lors d'activités quotidiennes, comme la marche, la montée des escaliers ou le port de charge.

En présence de l'un ou plusieurs de ces symptômes, n'hésitez pas à consulter votre médecin traitant.

Le diagnostic et la recherche de sa cause

Le bilan médical permet au médecin de confirmer l'insuffisance cardiaque, d'en évaluer la gravité et d'en rechercher la cause. Une prise en charge adaptée ralentit l'évolution de la maladie et prévient la décompensation cardiaque.

- **Un bilan sanguin** : pour rechercher des anomalies des graisses, de la glycémie, des fonctions rénales, hépatiques...
- **Un bilan cardiaque** : pour rechercher des anomalies sur le cœur et les poumons.

Pour en savoir plus : rendez-vous sur ameli.fr

INSCRIVEZ VOTRE ENFANT SUR VOS 2 CARTES VITALE

Vous êtes parents ? Inscrivez votre enfant sur vos deux cartes Vitale.

Ainsi, lors d'une consultation, n'importe quel parent peut présenter sa carte Vitale et être remboursé plus rapidement.

Depuis [votre compte ameli](#), rubrique *Mes démarches*, puis choisissez «Inscription sur deux cartes Vitale»



Vous n'avez pas encore de compte ameli ? [Créez-le dès maintenant](#) sur ameli.fr !

Cliquez sur **Compte ameli**, puis sur **Je crée mon compte** et laissez-vous guider.

Vous pouvez aussi télécharger, l'application ameli, l'Assurance Maladie



Flashez le QR code pour accéder à ameli.fr

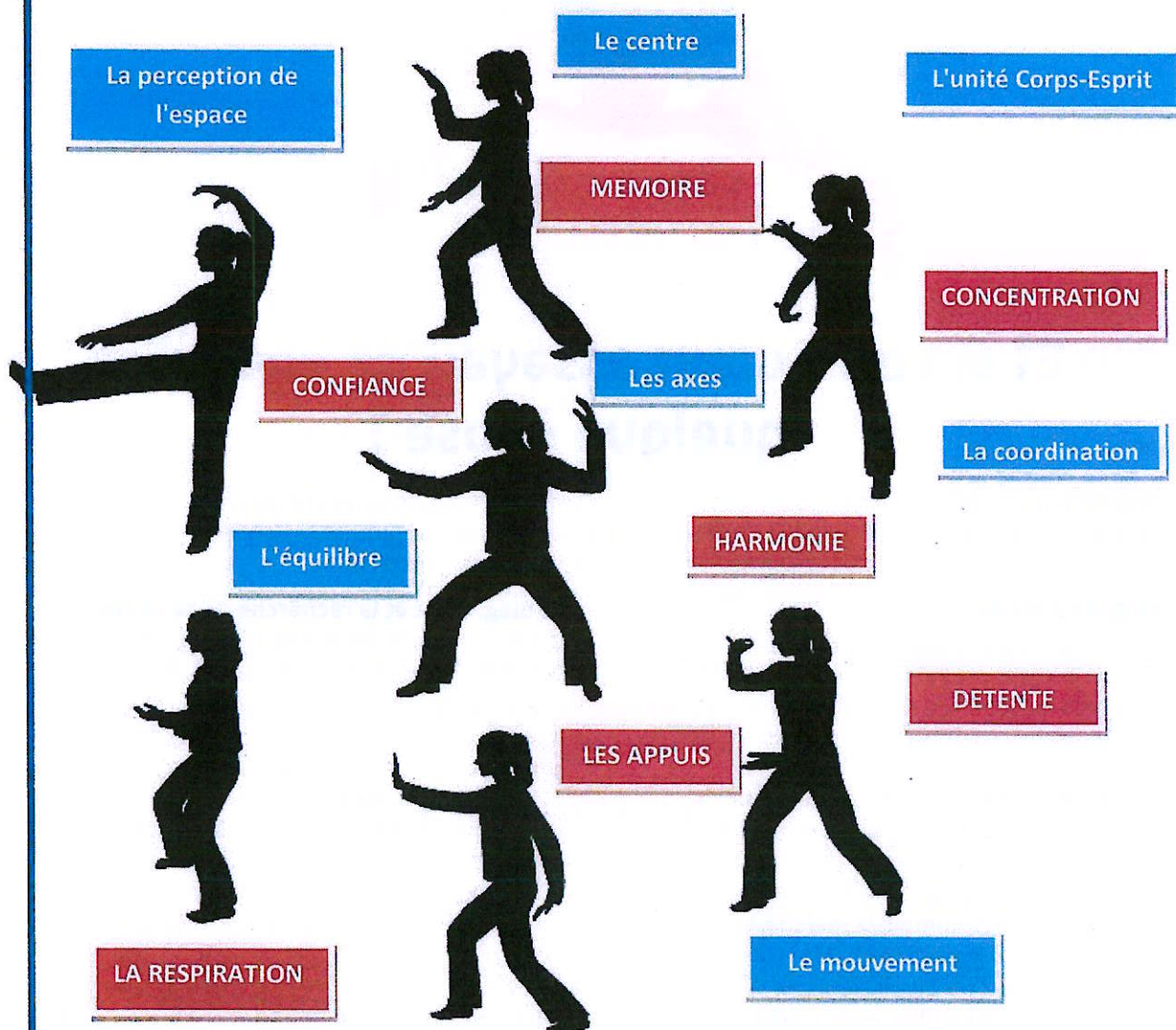
3646

Service gratuit
+ prix appel

ameli.fr

ECOLE DE TAI-CHI

LE NOUVION-EN-TH



REPRISE DES COURS LE 5 SEPTEMBRE 2023

Le Mardi de 18h45 à 20h

Salle du sivom (Gymnase)

Rue Dr LEMAIRE

02170 LE NOUVION-EN-TH

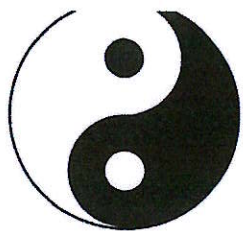
Vous invite aux séances de TAI-CHI

Une Gymnastique douce et passionnante

2 initiations offertes

RENSEIGNEMENT: 06.48.22.47.91

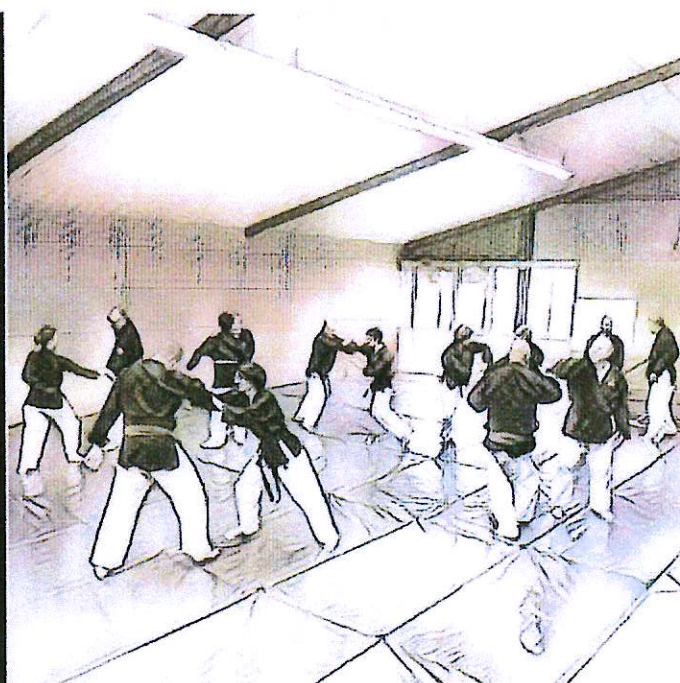
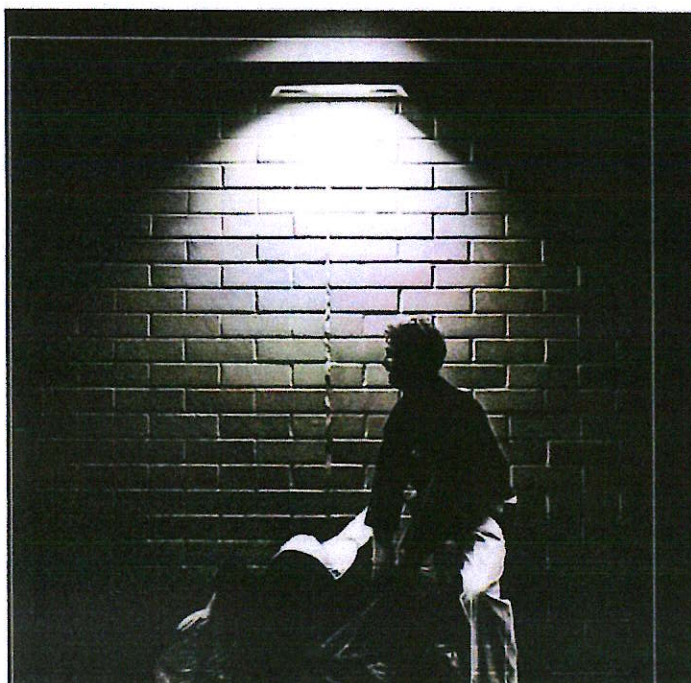
IPNS



L'ECOLE DE TAI-DO REPRISE DES COURS

A PARTIR DU 9 SEPTEMBRE 2023

AVEC 2 INITIATIONS OFFERTES



Les samedis de 14h à 15h 6/11 ans. Et de 15h à 16h45 12 ans et +

SANS COMPETITION

UNE METHODE DE SELF-DEFENSE, DE SAUVEGARDE, SIMPLE....

ACCESSIBLE A TOUTES ET TOUS. A CHACUN SON RYTHME

LA PRATIQUE UN BIEN FONDAMENTAL POUR NOTRE VIE QUODITIENNE

DISPENSE PAR DIDIER BLANCHART

EXPERT NATIONAL CEINTURE ROUGE ET BLANCHE 7^{ème} dan

MEDAILLE JEUNESSE ET SPORTS



Pour plus de renseignements contacter le 06.48.22.47.91

Salle des sports rue Dr LEMAIRE 02170 LE NOUVION-EN-THIERACHE

IPNS

LES LIEUX

Les petites villes ou villages de l'avesnois où sont repérés des adultes en situation de handicap sans solution, par les partenaires ou via la liste d'attente de l'accueil de jour. Ces personnes sont en capacité de participer aux activités de l'accueil de jour.

Les 4 EPCI de l'avesnois, de Gognies-Chaussée à Cousolre, de Gussignies à Croix-Cailuyau en passant par Sepmeries et Vendegies au Bois, de Le Favril à Anor en passant par Étrœungt, sans oublier Sorle le Château, Eppe Sauvage et Baives.

PRISE EN CHARGE DU FONCTIONNEMENT DE « LA RUCHE MOBILE »

« LA RUCHE MOBILE » fera partie des expérimentations innovantes bénéficiant d'une prise en charge exclusive du Département dans le cadre de sa politique d'actions en direction des personnes en situation de handicap en particuliers ceux vivants dans les zones blanches repérées.

LA RUCHE MOBILE

Accueil de Jour
Itinérant

Adultes en situation de
Handicap



Association CONTACT

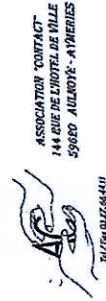
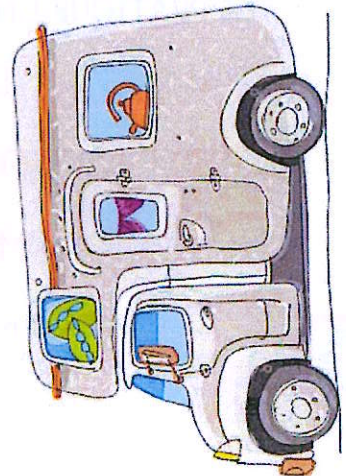
Accueil de jour "LA RUCHE"

Téléphone 03 27 66 44 11

Portable : 07 89 36 71 21

Messagerie :

laruchemobile@gmail.com



Aller au devant des besoins des personnes



CONTEXTE

L'Avesnois est un territoire très rural qui compte de nombreuses personnes en situation de handicap arrivées à l'âge adulte. Certaines vivent au domicile familial sans beaucoup de liens sociaux ni d'activité à l'extérieur, au risque de voir diminuer leurs acquis et de s'enfermer sur elles-mêmes. Certaines sont en attente de réponse et sont inscrites sur des listes d'attente, d'autres sont au domicile familial sans aucune prise en charge extérieure, ou des interventions ponctuelles trop peu suffisantes.

« LA RUCHE MOBILE » est un service de proximité en milieu rural, contribuant à l'innovation sociale. Nous pouvons le décrire comme une mobilité inversée sur le même modèle que le Bus Bleu initié ces dernières années. C'est en allant au-devant des publics que nous parviendrons à leur apporter une réponse innovante de prise en charge.

LES OBJECTIFS DE « LA RUCHE MOBILE »

A travers l'expérimentation d'un accueil de jour itinérant « LA RUCHE MOBILE », l'association CONTACT s'inscrita dans l'amélioration et la diversification de la prise en charge des bénéficiaires, en tenant compte de leurs besoins spécifiques et de leur volonté de rester au domicile.

« LA RUCHE MOBILE » apportera aux personnes en attente d'une réponse d'accueil, éloignées géographiquement des accueils existants, une solution provisoire leur permettant de maintenir les acquis en participant à des activités de jour et le maintien à domicile en favorisant du répit aux aidants.

L'accueil de jour itinérant s'occupera de personnes en situation de handicap, en leur proposant des activités de stimulation tout en permettant aux aidants familiaux de souffler.

Il répondra aux priorités départementales sur l'aide aux aidants.

Il permettra également de maintenir et/ou de développer du lien social sur leur territoire d'origine en organisant des temps partagés avec tantôt les écoles, tantôt les EHPAD ou les associations locales dans le cadre d'activités croisées ou de repas partagés.

C'est en allant au-devant des différents publics que « LA RUCHE MOBILE » contribuera à une meilleure connaissance des personnes en situation de handicap et à leur inclusion dans le tissu local.

BENEFICIAIRES DE LA RUCHE MOBILE

L'accueil de jour est destiné aux personnes reconnues en situation de handicap, âgées de 20 ans à 60 ans ayant un taux d'incapacité supérieur ou égal à 80%. Au-delà de répondre aux demandes des personnes inscrites sur la liste d'attente de l'accueil de jour « La Ruche » dans un premier temps, les partenaires orienteront les familles de leur secteur qui sont à la recherche de solution d'accueil. La plateforme « Aide aux aidants » pourra compter « LA RUCHE MOBILE » comme un outil supplémentaire au service du public. « LA RUCHE MOBILE » innovera en accueillant des personnes en situation de handicap qui ne seront pas tous détenteurs d'une orientation MDPH ce qui permettra une prise en charge rapide des personnes, sans être tributaires des délais d'instruction des dossiers. Un travail de relais pourra être mis en place si les attentes et besoins exprimés dépassent le cadre d'intervention. Ainsi « LA RUCHE MOBILE » sera une réponse possible pour des situations d'urgence afin d'éviter les ruptures de parcours et/ou les personnes sans solution.

Tarifs cimetière

TARIF CONCESSIONS:

• concession **30 ans**: 2m²:

- 1 place: 75€
- 2 places: 125€
- 3 places: 175e
- 4 places: 225€
- par place supplémentaire: 50€

• concession **50 ans**: 2m²:

- 1 place: 150€
- 2 places: 250€
- 3 places: 350€
- 4 places: 450€
- par place supplémentaire: 100€

TARIF URNE DANS LE CIMETIERE:

- 1 place: 30€
- 2 places: 60€

TARIF URNE DANS LE COLUMBARIUM:

Concession de 50 ans pour une urne dans le columbarium: 200€

TARIF POUR UNE PLACE DANS LE JARDIN DU SOUVENIR:

100€

Opération « plantons le décor »

Des arbres d'ici, pour des jardins pleins de vie !

Plantons le décor, c'est une opération régionale de commande groupée d'arbres, d'arbustes et de graines potagères. Ce sont des essences et des variétés locales que tout le monde peut commander !

Vous souhaitez restaurer ou créer une haie champêtre, un verger ou encore semer des graines potagères. Avec l'opération « **Plantons le décor** » le Parc naturel de l'Avesnois vous propose de planter des arbres et des arbustes adaptés à vos besoins et pour un coût raisonnable !

Planter des arbres et arbustes d'essences locales, c'est l'assurance que vos arbres, arbustes et fruitiers s'adapteront bien au sol de votre jardin. Le choix d'essences que vous propose l'opération « Plantons le décor » permet de créer une haie diversifiée, colorée et attrayante pour la faune de votre jardin.

Comment commander

Commande avant le 3 novembre 2023 pour une réception le 25 novembre sur Maroilles ou Maubeuge ou avant le 9 février 2024 pour une réception le 2 mars 2024.

Directement sur le site www.plantonsledecor.fr (réservation et paiement en ligne)

Pour plus d'information vous pouvez contacter Stéphane Marache, conseiller en plantations au 03 27 77 52 63

Encart publicitaire



 Parc naturel régional de l'Avesnois

Commandez vos arbres et arbustes d'essences locales grâce à l'opération «**Plantons le décor**» avant le 3 novembre 2023 (livraison le 25 novembre 2023) ou avant le 9 février 2024 (livraison le 2 mars 2024)

Réservez et payez en ligne sur : plantonsledecor.fr

Rens : 03.27.77.52.63
stephane.marache@parc-naturel-avesnois.com

 Nord

Informations CCAS

COLIS DE NOEL:

Les personnes âgées de plus de 65 ans.

Les nouveaux habitants sont priés de contacter la mairie.

Les personnes percevant le RSA socle peuvent en bénéficier.

Si vous êtes concernés et intéressés, merci de vous présenter en mairie avant le 15 novembre de l'année en cours, munis des pièces suivantes:

- justificatif CAF (RSA socle)
- Pièce d'identité
- Justificatif de domicile
(avant le 31 octobre 2023)

PISCINE:

Le CCAS donne des tickets de piscine aux enfants de moins de 16 ans de la commune.

Il vous suffit de vous rendre en mairie qui vous délivrera une carte avec:

- une photo d'identité de l'enfant
- Le livret de famille
- Un justificatif de domicile

Espace Privatif:

(Spa de nage, Sauna, Hama et coin détente)

- 1 à 2 personnes : 1h = 50€ - 1h30 = 65€ - 2h = 75€
- 3 à 4 personnes : 1h = 60€ - 1h30 = 80€ - 2h = 95€
- 4 à 6 personnes : 1h = 70€ - 1h30 = 90€ - 2h = 105€

Formules Duo, petit déjeuner, champagne sur notre site.



Siret: 85311266200012 - Ne pas jeter sur la voie publique

Esthétique:

- Sourcils = 7€
- Aisselles = 8€
- Forfait Visage = 15€
- Bras = 15€
- Lèvres ou menton = 6€
- Maillot classique = 9€
- Maillot brésilien = 13€
- Maillot intégral = 15€
- Dors ou Torse = 15€
- Jambes complètes = 19€
- 1/2 jambes = 14€

Soins des mains et des pieds, ongles sur notre site.

Toutes nos prestations sur notre site:
www.lemouindeladetente.com

Offrez un moment
de détente Hammam,
Sauna et Spa de nage
un de nos soins orientaux
ou esthétiques
avec nos cartes cadeaux

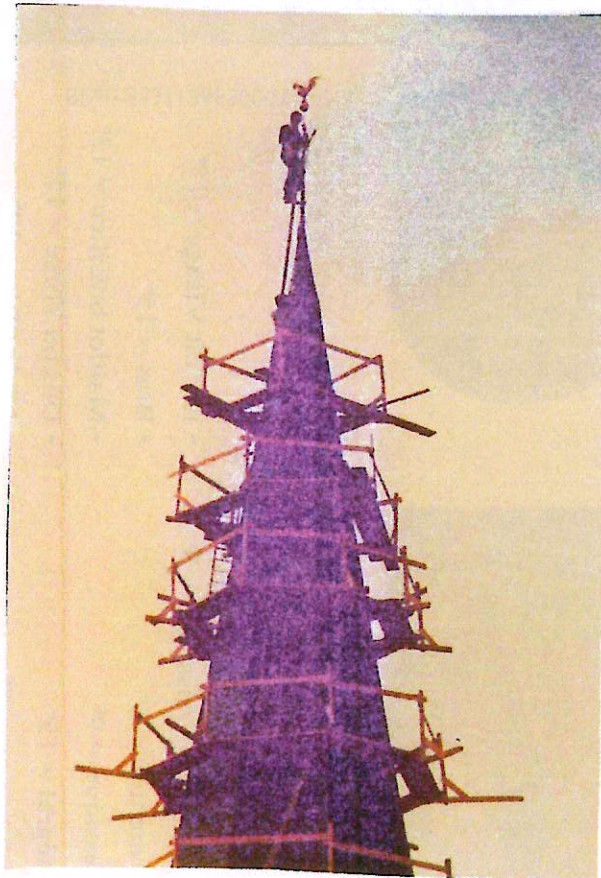
Espace privatif

Espace bien-être

Soins esthétiques

Le Moulin de la Détente
centre de bien-être / Soins esthétiques / espace privatif

1 rue du fort - 02450 La Neuville Lès Dorengt
www.lemouindeladetente.com / Tél : 03 60 52 00 73



Photos d'archive (1983)

Les travaux à l'Eglise

Juillet 2023



Les travaux à l'Eglise

Août 2023



Les travaux à l'Eglise

Septembre 2023



1505 000A



Le 14 juillet 2023



Baptême républicain

Le 5 août 2023



Mélie Capouillez, accompagnée de ses parents Alexandre Capouillez et Angélique Daumeries, ainsi que de son parrain Erwan Cuisset et sa marraine Sarah Capouillez.

CONCOURS DE BILLON

Le 6 août 2023



CONCOURS DE BILLON

Le 6 août 2023



Pas moins de 40 équipes se sont inscrites

1er: Erwan et Jean-Philippe ROUSSEaux

2ème: Frédéric RENARD et Claude BETHEGNIES

3ème: Guillaume LEMAITRE et Florian LELEU

4ème: Johann ROSIN et Joana ROSIN

5ème: Loïc MEDDAS et Maxime DELBART

5ème ex-aequo: Aurélien DEFONTAINE et Victorien VINOIS

Une belle journée conviviale malgré une météo incertaine

Merci à tous les participants et rendez-vous l'année prochaine!

CONCOURS DE BILLON

Le 6 août 2023

Pas moins de 40 équipes au concours de billon

FLOYON

Ce dimanche 6 août, les « Billonneuses » et les « Billonneux », ont courageusement fait fi des intempéries, et leurs efforts ont été couronnés de succès. Aucune goutte de pluie n'est venue perturber le déroulement de la compétition.

Pas moins de 40 équipes se sont inscrites, créant ainsi une atmosphère chaleureuse et conviviale. Célébrant la passion familiale pour le jeu, par la mise à l'honneur de la famille Rousseaux, pour qui le flux du « billon » coule dans les veines.

LES RÉSULTATS

1er Erwan et Jean-Philippe Rousseaux,
2^e Frédéric Renard et Claude Bethegnies,
3^e Guillaume Lemaître et Florian Leleu,
4^e Johann Rosin et Joana Rosin,
5^e Loïc Meddas et Maxime Delbart et 5^e ex-aequo Aurélien Defontaine et Victorien Vinois.

La Billonnière adresse ses chaleureux remerciements à tous les participants et donne rendez-vous l'année prochaine.



Une belle journée conviviale malgré un météo incertaine.

Pour le premier dimanche d'août, il faisait un temps exécrable mais ce n'est pas la première fois que le ciel se dégage et les nuages noirs restent autour du terrain de sport. Pour le moment du concours, on n'a pas eu une seule goutte de pluie, même le soleil était là mais il ne faisait pas chaud.

Ce sont 40 équipes qui se sont affrontées, toujours dans une bonne ambiance et 7 parties ont eu lieu sur l'après-midi.

Je remercie toutes les personnes qui ont participé à cette journée

Mr Roger ROUSSEAU, président de l'association

Pré-rentrée

Le 1er septembre 2023



Et voici l'équipe pour 2023-2024: de gauche à droite

- Marine DESCAMPS en maternelle les mardis
- Sandrine MACE, ATSEM
- Maria COLMONT, agent d'animation
- Christiane LEPORCQ, à la cantine scolaire
- Camille COMIEN, au CP-CE
- Julie DUBAELE, du CE2 au CM2
- Amélie PRISSETTE, maternelles et directrice d'école

Repas de la chasse

Le 3 septembre 2023



Repas de la chasse

Le 3 septembre 2023



Le rendez-vous était donné pour le 3 septembre, dès midi, pour le barbecue annuel organisé par la société de chasse de Floyon.

Invités, les propriétaires et locataires donnant leurs droits de chasse à la société se retrouvent dans une ambiance bon enfant appréciée de tous.

Un moment de détente assuré, très convivial.

Repas de la chasse

Le 3 septembre 2023



La sécurité avant tout

L'ouverture de la chasse a eu lieu le 17 septembre.

Depuis trois ans, le port du gilet orange est obligatoire en plaine par tous les chasseurs et traqueurs (arrêté préfectoral).

Vous empruntez les chemins de randonnée, les ruelles, les routes communales ou départementales.

La végétation est encore abondante, donc la visibilité est réduite.

**Un conseil pour votre sécurité et pour être vus,
portez un gilet orange.**

Rentrée des classes

Le 4 septembre 2023



Ducasse

Les 16 et 17 septembre 2023



CLASSEMENT DU CONCOURS DES MAISONS FLEURIES:

1ère: COLMONT Maria

2ème: DA SILVA Corine

3ème: CROISY Jean-Claude

Merci à tous les participants de donner à notre village de la couleur et de la gaieté.

Eveil musical

Le 16 septembre 2023



**INVITATION
A LA REPRISE
DE
L'ÉVEIL MUSICAL**

SAMEDI 16 septembre
Salle de répétition de l'harmonie les réseaux
17H à 17H30

Besoin de renseignements : Cathy 06/67/71/38/32

IPNS NE PAS JETER SUR LA VOIE



La gym avec l'association AP2A

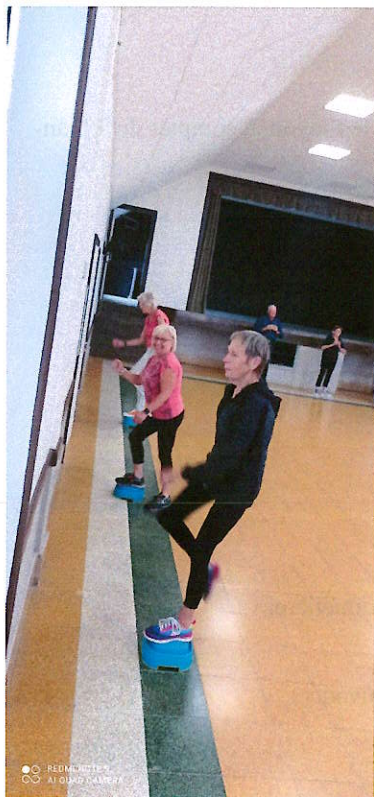
Gym senior de Floyon

L'association AP2A, vous proposer des séances d'entretien articulaires, renforcement musculaire, travail d'équilibre et travail de la souplesse afin de bien vieillir au sein de la commune de Floyon. Les séances sont animés par Lovelace Fabien, enseignant en activité physique adaptée.

Venez découvrir les séances du Lundi 9h30-10h30 à la salle des fêtes de Floyon

Ambiance conviviale et moment d'échange

Pour votre santé, venez bouger avec nous



Réunion du conseil municipal

Réunion du 17 juillet 2023:

2023-032 : Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

Le Conseil Municipal ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir aider les agents techniques dans leurs tâches quotidiennes, relatives à la fiche carrière d'un agent technique (tontes, entretien des fossés, entretien des locaux, désherbage,...) ;

Sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré ; le Conseil Municipal

DECIDE, à 14 voix pour et une voix contre,

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'agent technique de 2^{ème} classe pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 3 mois allant du 1^{er} août 2023 au 31 octobre 2023 inclus.

Réunion du 1er septembre 2023:

2023-033 : adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 01/01/2024

le Conseil Municipal ;

Décide, à l'unanimité,

Article 1 : adopter l'instruction budgétaire et comptable M57, pour le budget de la commune de Floyon, à compter du 1^{er} janvier 2024.

La commune appliquera le plan de compte abrégé.

Article 2 : de conserver un vote par nature et par chapitre globalisé à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

Article 3 : de préciser qu'il n'y aura pas d'amortissements (à l'exception des subventions d'équipement versées) ;

Article 4 : autoriser Madame le Maire à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.

2023-034 : Tarifs concessions au cimetière

Madame le Maire, expose :

Par délibération du 2 février 2018 le conseil municipal avait fixé les tarifs des concessions du cimetière.

Madame le Maire voudrait les réactualiser, ce qui est à prévoir chaque année, et propose les suivants :

Les nouveaux tarifs sont établis en euros pour une application au 1^{er} octobre 2023.

Concession 30 ans : 2m²

- 1 place : 75 €
- 2 places : 125 €
- 3 places : 175 €
- 4 places : 225 €
- par place supplémentaire : 50€

Concessions 50 ans : 2 m²

- 1 place : 150 €
- 2 places : 250 €
- 3 places : 350 €
- 4 places : 450 €
- par place supplémentaire : 100 €

Réunion du conseil municipal

Fosse commune : gratuite

Colombarium :

Concession de 50 ans pour urne dans le columbarium : 200 €

Concession pour une place dans le jardin du souvenir du columbarium : 100 €

Une concession gratuite sera accordée aux Anciens Combattants sur les terrains trentenaires.

Location du caveau provisoire : gratuit les 15 premiers jours, 50.00€ par jour les jours suivants.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'approuver ces nouveaux tarifs.

2023-035 : Personnel - Mise à jour du tableau des effectifs à partir du 15 mai 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité:

Adopte le tableau des effectifs, tel que présenté ci-après et arrêté à la date du 15/05/2023 :

Cadres d'emplois et grades	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire	Observations
Cadre d'emplois des adjoints administratifs		
- adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1 poste à 35h00	
Cadre d'emplois des adjoints techniques		
- adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	1 poste à 35h00	
- adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	1 poste à 29h00	
Cadre d'emplois des ATSEM		
- ATSEM principal de 1 ^{ère} Classe	1 poste à 30h00	
Cadre d'emplois des agents en contrat		
agent technique	1 poste à 17h00	
Agent d'animation	1 poste à 13h00	
Agent technique	1 poste à 6h00	Accroissement temporaire d'activité

2023-036 : approbation du Règlement de la salle des fêtes au 1^{er} septembre 2023

Les changements sont les suivants:

Le paiement de la salle se fera le jour de la signature du contrat sous forme de chèque qui sera encaissé 15 jours avant la date de location : 180€/230€ pour les habitants (sans et avec vaisselle) ; 230€/280€ pour les extérieurs à Floyon (sans et avec vaisselle) .

Si le chèque est rejeté, la salle des fêtes ne vous sera pas louée.

L'EDF, le gaz et la casse feront l'objet d'un avis des sommes à payer qui vous sera adressé à votre domicile sous 1 mois après la date de location.

L'EDF sera facturé 6.321 euros le kWh.

2023-037 : approbation du Règlement du terrain de foot au 1^{er} septembre 2023

Les changements sont les suivants:

Le paiement du terrain se fera le jour de la signature du contrat sous forme de chèque qui sera encaissé 15 jours avant la date de location : 80€ pour les habitants 120€ pour les extérieurs à Floyon

En cas de rejet du chèque, le terrain de foot ne vous sera pas loué.

L'EDF, le gaz et la casse feront l'objet d'un avis des sommes à payer qui vous sera adressé à votre domicile sous 1 mois après la date de location.

L'EDF vous sera facturé à 6.321 euros le kWh.

Réunion du conseil municipal

2023-038 : suppression de la régie d'avances et de recettes N°62

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : De supprimer la régie d'avance et de recette pour les dépenses se rapportant aux fêtes et cérémonies diverses organisées par la commune, les envois postaux spécifiques, des avances sur frais de mission et de stage, également les fournitures administratives ; et d'encaissement pour les photocopies et les fax ainsi que le dépassement des frais d'honoraires de la garderie (quand les personnes arrivent en retard, comme cela est stipulé dans le règlement que les parents ont approuvé) tel qu'il l'est énoncé dans la délibération N°2018-006)

Article 2 : D'autoriser Madame le Maire et le comptable public assignataire de la trésorerie d'Avesnes/Helpes de procéder à l'exécution de la présente décision.

2023-039 : DELIBERATION PONCTUELLE PORTANT CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIÉ A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

La création à compter du 1^{er} octobre 2023 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'agent technique relevant de la catégorie C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 6 heures hebdomadaires (annualisé à 8h00 pendant le temps scolaire (36 semaines)).

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 12 mois maximum pendant une même période allant du 1^{er} octobre 2023 au 30 septembre 2024 inclus.

2023-040 : Accord pour la randonnée du 24 septembre 2023 du CYCLO CLUB SOLESMOIS pour l'organisation de sa 3^{ème} randonnée de cyclotourisme « la Delberghe »

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'autoriser le CYCLO CLUB SOLESMOIS pour l'organisation de sa 3^{ème} randonnée de cyclotourisme « la Delberghe » le dimanche 24 Septembre 2023 de 08h00 à 12h00.

2023-041 : Heures complémentaires pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité d'un agent à temps non complet

Sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

D'accorder des heures complémentaires à Madame Annette RINGUET, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, à compter du 8 mai jusqu'au 7 juillet inclus, suite à l'absence d'un agent. Les heures complémentaires ont été effectuées comme suit :

Du 8 au 12 mai 2023 : 12h45

Du 5 au 9 juin 2023 : 0h30

Du 13 au 23 juin 2023 : 6h45

Du 26 au 30 juin 2023 : 5h45

Du 3 au 7 juillet 2023 : 1h45

Soit un total de 27h30 complémentaires payées sur le salaire de septembre 2023.

2023-042 : Décision modificative N°4

Le Conseil municipal a délibéré le budget primitif en date du 10 mars 2023 mais il n'a pas prévu assez de crédits au compte 2184 (mobilier) pour acheter un siège et une chauffeuse pour l'école.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve ainsi qu'il suit la décision modificative budgétaire portant sur un virement de crédit comme décrit ci-après :

Réunion du conseil municipal

Section	Imputation	D/R	MONTANT	MONTANT	MONTANT
I	020	D	5 000.00€	-600.00€	4 400.00€
				+600.0	
I	2184	D	0.00€	0€	600.00€

2023-043 : vente de briques : tarif

Madame le Maire explique que l'agent technique a fait des palettes de briques de 500, triées par couleur.

Il convient de définir le tarif d'une brique.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de vendre 0.50€ la brique avec un minimum d'achat de 100 briques.

Informations et questions diverses :

- Madame le Maire fait part à l'ensemble des conseillers, en présence de l'intéressé, d'un problème de sécurité. Elle lit son courrier qui évoque que le samedi 8 juillet 2023, il a été victime pour la troisième année consécutive d'un événement désobligeant. En effet, un jeune homme venant de la route du Nouvion, lieu-dit « le défriché » roulant à vive allure a défoncé sa clôture neuve en panneaux rigides brisant trois sous-bassement en béton, des piquets et des panneaux. Il s'est ainsi retrouvé au milieu de son terrain : véhicule immobilisé, airbags sortis. Cette route est vraiment dangereuse : cette grande ligne droite au lieu-dit « le défriché » permet à des conducteurs de conduire très vite et ils n'arrivent pas à freiner à temps pour prendre le virage pour se diriger vers la rue des Bruniers.

Il demande à ce que la commune (ou le Département) intervienne pour poser des ralentisseurs.

Il explique que de la même manière, huit voitures sur dix qui viennent de la route de Beurepaire et qui s'engagent sur la route du Nouvion ne respectent pas la priorité à droite et qu'un jour, il y aura un grave accident.

Suite à ce courrier, Madame le Maire a contacté le service voirie du Département qui s'est déplacé en mairie, également pour évoquer le souci de vitesse aux abords de l'école et a rendu son rapport.

Concernant les abords de l'école, nous allons attendre janvier car la commune sera éligible aux subventions.

Madame le Maire propose de poser deux ralentisseurs et un stop route du Nouvion et deux bandes fluorescentes devant chez l'intéressé.

- Une conseillère demande à ce que le panneau avec les flèches bleues indiquant un virage soit remis en plus grand.

Le conseil municipal décide de poser un stop, le panneau indiquant un virage dangereux et des bandes réfléchissantes devant chez l'intéressé. Pour le moment, les ralentisseurs ne seront pas posés.

- Plusieurs conseillers signalent des soucis au niveau des éclairages publics :

le lampadaire rue des Bruniers ne fonctionne plus.

le capot du lampadaire au 23 route du Plouy est ouvert.

les deux éclairages publics aux Réteaux sont constamment allumés, ainsi que les trois à Chevreuil

Madame le Maire informe les conseillers que Monsieur DEREME, électricien, est en ce moment en train de vérifier tous les éclairages publics.

- Madame le maire informe les conseillers qu'on a reçu la subvention pour le gravillonnages routes pour un montant de 37 474.00€

- Il est indiqué que des choses disparaissaient du local « FestiFloyon ».

- Madame le Maire demande à ce que FestiFloyon laisse une caisse de chopes à bière à la salle des fêtes pour les personnes qui louent, ce qui engendrerait une économie pour la commune.

- Madame le Maire demande de prévoir un espace fermé pour l'autolaveuse et l'aspirateur à la salle des fêtes.

- Un conseiller signale qu'il n'y a plus le panneau de priorité à droite au Petit Floyon.

- Une conseillère signale qu'il faut ajouter les crochets des frigos dans le contrat de salle des fêtes.

Réunion du conseil municipal

- Madame le Maire évoque la vitesse au centre village aux abords de l'école. A partir du mois de janvier, la commune sera éligible aux subventions pour mettre des stops supplémentaires pour ainsi faire ralentir la circulation.
- Monsieur ROUSSEAUX Roger évoque une réunion de la commission travaux d'ici deux à trois semaines pour évoquer les déchets verts, la maison en démolition et le désherbage mécanique.

Réunion du CCAS

Réunion du 08/09/2023:

2023-006 : Colis de Noël 2023

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il y a 84 personnes de plus de 65 ans et 3 personnes de plus de 65 ans hospitalisées.

Elle précise qu'il faut prévoir environ 25.00€ par colis.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de commander 84 colis de Noël chez Hazebrouck délices

Les cugnoles seront achetées à la Boulangerie d'ÉTREUX (c'est Hubert HEDON qui se charge de la commande et de la livraison en Mairie)

Le colis hôpital (3 colis) se composera :

D'un panier avec un savon, Un paquet de bonbons, Une serviette éponge, 2 Clémentines, 1 cugnole.

(selon les disponibilités au moment de l'achat à CARREFOUR)

Une fiche F.R.I.G.O.S donnée par la communauté de communes sera mise dans les colis.

Il est également décidé de composer **le colis pour les personnes bénéficiant du RSA socle comme suit :**

Un paquet de pâtes, Un paquet de riz, Une boîte de chocolats, Un paquet de café, Un pot de confiture, Une boîte de macédoine de légumes, Une boîte de thon, Un sachet de mandarines, Une bouteille de jus de fruits, Une bouteille de sirop, Un paquet de bonbons , Une cugnole.

Les personnes percevant le RSA activité ne peuvent prétendre au don du colis de Noël.

Le colis est différent de celui des aînés car il s'agit de personnes en difficulté et non d'un colis pour faire plaisir.

2023-007 : adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 01/01/2024

Où l'exposé de Madame la Présidente du CCAS et après en avoir délibéré, le Conseil d'administration :

Décide, à l'unanimité,

Article 1 : adopter l'instruction budgétaire et comptable M57, pour le budget du CCAS de Floyon, à compter du 1^{er} janvier 2024.

Le CCAS appliquera le plan de compte abrégé.

Article 2 : de conserver un vote par nature et par chapitre globalisé à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

Article 3 : de préciser qu'il n'y aura pas d'amortissements (à l'exception des subventions d'équipement versées) ;

Article 4 : autoriser Madame la Présidente à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.

Vu l'avis du comptable formulé le 22/05/2023, annexé à la présente délibération.

Informations et questions diverses :

Madame le Maire informe les membres du CCAS que la distribution des colis de Noël se fera le 16 décembre 2023 à partir de 9h00 en mairie.

Madame le Maire informe les membres du CCAS que le marché de Noël est programmé le 10 décembre 2023. Des courriers vont être envoyés aux Présidents d'association pour planifier cette journée en réunion le 3 novembre 2023 à 19h30.

Madame le Maire propose que le CCAS organise une bourse aux vêtements et aux jouets le 24 mars 2024.



Les associations floyonnaises sont
Heureuses de vous annoncer l'organisation de leur 2ème marché de Noël
qui aura lieu à la salle des fêtes de Floyon

Le dimanche 10 décembre 2023

Concours de dessin

de 9 h à 17 h.

Venue du Père
Noël

Au profit du CCAS de Floyon

nombreuses animations

Renseignements à la mairie de Floyon: 03.27.59.24.55

mairie@floyon.fr

Tarifs exposant professionnel: 2€ la table

petite restauration

Commune de Floyon



**Evelyne GEBHARDT,
Maire de Floyon,
Les Adjoints,
Le Conseil Municipal,**

Vous invitent à assister à la

CÉRÉMONIE DES VOËUX

**Le vendredi 26 janvier 2024
A 20 heures à la Salle des Fêtes de
Floyon**



Mairie de Floyon 2 Place de la Mairie 59219 Floyon Tél. : 03 27 59 24 55

A venir...Ça se passera à Floyon le...

Novembre 2023:

Le 11: défilé, rendez-vous à 10h45 à l'Eglise

Décembre 2023:

Le 10: marché de Noël organisé par le CCAS et les associations floyonnaises à la salle des fêtes

Le 14: goûter du Club Sourire à la salle des fêtes

Le 16: distribution des colis de Noël

Janvier 2024:

Le 26: cérémonie des vœux à partir de 20h00 à la salle des fêtes

La commune n'organise pas de concours de sapin cette année.